

DELIBERATION n° 2023/12/19-17-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 décembre 2023, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) en date du 28 novembre 2023,

Considérant le caractère favorable de l'avis émis par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Considérant que le programme Erasmus+ a pour objectif d'améliorer l'employabilité en renforçant l'acquisition de compétences tout en favorisant la citoyenneté européenne,

Considérant la participation active de l'établissement au programme Erasmus+ depuis son lancement, tant sur le volet mobilités que sur les actions de coopération, et notamment via l'adhésion à l'université européenne CIVIS depuis 2019,

Considérant les nouvelles possibilités de la programmation ERASMUS+ et le déploiement des programmes intensifs hybrides (BIP),

Considérant les priorités de la nouvelle programmation Erasmus+ 2021-2027 parmi lesquelles figurent notamment : l'inclusion, la transition écologique et l'adoption de pratiques vertes, la transition numérique et la synergie avec les actions recherche ainsi que l'innovation,

**OBJET : Modalités de gestion du programme Erasmus+ pour la période
2021 / 2027**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE

Article unique :

APPROUVE les modalités de gestion du programme Erasmus+ pour la période 2021 / 2027 telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Membres présents : 19

Membres représentés : 8

Fait à Marseille, le 19 décembre 2023,

Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Université

Direction des Relations Internationales
N/Réf. : MT/2022/01-18
Dossier suivi par : Muriel Thebaud
04 13 55 34 82

Modalités de gestion du programme Erasmus+ 2021-2027

CONTEXTE

Erasmus+ est le programme de financements de l'éducation et de la formation de l'Union européenne.

Le programme Erasmus+ a pour objectif d'améliorer l'employabilité en renforçant l'acquisition de compétences et en favorisant la citoyenneté européenne.

Aix-Marseille Université participe activement à Erasmus+ depuis son lancement, tant sur le volet mobilités que sur les actions de coopération, avec notamment l'université européenne CIVIS depuis 2019.

Dotée d'un budget presque 2 fois plus élevé (supérieur à 26€ milliards) que les sept années précédentes, la nouvelle programmation Erasmus+ 2021-2027 est très ambitieuse. Inclusion, transition écologique et adoption de pratiques vertes, transition numérique et synergies avec les actions recherche et innovation constituent les grandes priorités du programme.

Les nouvelles possibilités de la programmation ERASMUS+ et le déploiement des programmes intensifs hybrides (BIP) nous invitent à soumettre une délibération modificatrice à la délibération initiale n°2022/03/15-16-CA.

PROPOSITION

Il s'agit d'approuver l'application des modalités de gestion régies par le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027, à savoir :

- L'application des taux européens aux postes de dépenses prévus par Erasmus+ ;
- La prise en compte des nouveautés et des spécificités du programme.

L'ensemble des modalités figure ci-après et en annexe.

Cette proposition s'appuie sur les préconisations de la Commission européenne en matière de gestion d'Erasmus+.

Délibération modificatrice qui porte sur les points suivants :

- ***La dénomination des mobilités de stage précédemment mentionnée en SMP devient à présent SMT.***
- ***L'octroi d'une bourse de stage pour les mobilités longues, vers les pays tiers non associés au programme des régions 3 à 12¹.***
- ***L'éligibilité des doctorants sous contrat à AMU au dispositif de financement de mobilité des personnels.***
- ***L'augmentation des taux des mobilités courtes des étudiants, à partir de l'application de la convention ERASMUS+ 2023/25.***
- ***L'augmentation des taux des mobilités des personnels, à partir de l'application de la convention ERASMUS+ 2023/25.***
- ***L'augmentation des taux des mobilités longues correspondant aux frais de séjour des étudiants (Student Mobility for Study - SMS, et Student Mobility for Traineeships - SMT), à partir de la convention 2022/2024 et ce de manière rétroactive pour les étudiants ayant déjà été financés sur la même convention.***
- ***Précisions sur les modalités financières des projets KA2, KA3 et Jean Monnet***

¹ La liste des pays concernés est définie par la stratégie de financement de l'établissement

L'annexe I a été mise à jour avec les nouvelles subventions 2023 et suite à l'approbation par le Conseil d'Administration, la délibération s'appliquera aux projets Erasmus+ de l'annexe I, qui sera mise à jour annuellement.

STRUCTURE ET ANNEXE

I. Action clé 1 - AC1 ou KA1 Modalités pour la mobilité des individus à des fins d'apprentissage (mobilités entrante et sortante des étudiants, des enseignants et personnels)

II. Action clé 2 - AC2 ou KA2 Modalités pour les projets de coopération entre organisations et institutions

Action clé 3 - AC3 ou KA3 Modalités pour les projets de soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

III. Action Jean Monnet Modalités pour les projets Jean Monnet

Annexe 1 : Liste des projets Erasmus+ de l'établissement

DOCUMENTS DE REFERENCE

[Guide du programme Erasmus+ 2021-2027](#)

[Charte Erasmus+ pour l'Enseignement Supérieur ECHE 2021-2027 d'Aix-Marseille Université](#)

[Calculateur des distances de la Commission européenne](#)

I. ACTION CLE 1 - AC1 ou KA1 : MOBILITES DES INDIVIDUS A DES FINS D'APPRENTISSAGE

Le financement des mobilités étudiantes, doctorantes et des personnels est variable en fonction des destinations, de la durée des activités de mobilité, du type de mobilité et des profils. Elle dépend aussi de la politique de l'établissement en la matière.

De manière générale, il comprend : une **contribution aux frais de séjour** et, une **contribution aux frais de voyage**, ainsi qu'un **complément financier inclusion - en fonction des situations personnelles spécifiques** - et un complément financier lié à l'utilisation des transports verts.

Financement des mobilités étudiantes, doctorales ou de jeunes diplômés

1. Contribution aux frais de séjour

- a) **Mobilité physique de longue durée dans des pays membres, tiers associés ou non associés :**

La contribution aux frais de séjour dans le cadre du programme européen Erasmus+ dépendra de leur flux de mobilité entre les pays d'envoi et d'accueil concerné. Le tableau ci-dessous annule et remplace la délibération de Mars 2022/03/15-16-CA.

Groupe	Destination	Mobilités d'études (SMS)	Mobilités de stage (SMT)
Groupe 1 Bourse « supérieure » de l'union (coût de la vie plus élevé)	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. Pays tiers non associés au programme de la région 14 (voir annexe n°2)	450 € soit 15 €/jour	600 € soit 20 €/jour
Groupe 2 Bourse « moyenne » de l'union (coût de la vie similaire)	Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Pays Bas, Portugal, Espagne Pays Tiers non associés au programme de la région 13 (voir annexe n°2)	400 € soit 13,33 €/jour	550 € soit 18,33 €/jour
Groupe 3 Bourse « inférieure » de l'union (coût de la vie est moins élevé)	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine de Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque, Turquie	350 € soit 11,66 €/jour	500 € soit 16,66 €/jour
Autres	Pays tiers non associés au programme des régions 3 à 12 ² (voir annexe n°2)	700 € soit 23,33 €/jour	700 € soit 23,33 €/jour

Règle de cumul des aides financières:

Les aides financières ERASMUS+ sont cumulables (en fonction des dossiers et de la stratégie de financement) avec les dispositifs AMI-MESRI, PMS, TIGER et A*Midex.

Les stages gratifiés avec un montant supérieur à 1000 € mensuels ne sont pas éligibles au dispositif de cumul ERASMUS+. Le montant des gratifications est relevé dans les conventions de stages transmises par les étudiants

² La liste des pays concernés est définie par la stratégie de financement de l'établissement

b) Mobilité physique de courte durée dans des pays membres, tiers associés ou non associés :

Durée de l'activité de mobilité physique	Montant	Contribution mobilités vertes
Jusqu'au 14e jour de l'activité	79 €/jour	Jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaires, pour couvrir les jours de voyage aller-retour
Du 15e au 30e jour de l'activité	56€/jour	

La contribution aux frais de séjour est aussi applicable aux jours de voyage précédant et suivant l'activité de mobilité.

Le financement des mobilités étudiantes, doctorantes ou de jeunes diplômés participant à une mobilité internationale de courte durée est variable en fonction du type de mobilité et des profils. Ce type de financement concerne les mobilités physiques et hybrides. Elle peut être particulièrement utilisée pour les doctorats, les écoles d'été ou les programmes intensifs hybrides (5-30 jours max).

2) Complément financier pour l'inclusion

	Mobilités longues	Mobilités courtes de 5 à 14 jours	Mobilités courtes de 15 à 30 jours
Public ayant moins d'opportunités³	250€ /mois	100€/séjour	150€/séjour

3) Contribution aux frais de voyage

	Contribution aux frais de voyage standard		Contribution aux mobilités vertes
Étudiants, doctorants, jeunes diplômés	Non applicable		50 euros (+max 4 jours frais de séjour additionnels)
Étudiants, doctorants, jeunes diplômés : - À destination des pays tiers non associés au	Distances parcourues	En cas de moyen de transport standard	En cas de moyen de <u>transport écoresponsable</u>
	Entre 10 et 99 km :	23 € par participant	
	Entre 100 et 499 km :	180 € par participant	
			210 € par participant

³ Voir annexe n°3 : liste des publics ayant moins d'opportunité

programme (à l'exception des régions 13 et 14) ; - Ayant moins d'opportunités et en mobilité courte	Entre 500 et 1 999 km :	275 € par participant	320 € par participant
	Entre 2000 et 2999 km :	360 € par participant	410 € par participant
	Entre 3000 et 3 999 km :	530 € par participant	610 € par participant
	Entre 4000 et 7 999 km :	820 € par participant	
	8 000 km et plus :	1500 € par participant	

Financement des mobilités du personnel

Le personnel peut mener différentes activités à l'étranger : **une période d'enseignement** dans un établissement d'enseignement partenaire supérieur, **une période de formation** dans un EES partenaire, une entreprise ou tout autre lieu de travail pertinent. Une période de mobilité peut associer activités d'enseignement et de formation et/ou peut prendre la forme d'une activité hybride.

Le financement des mobilités du personnel est variable en fonction du type de mobilité et des profils. **Les doctorants sous contrat sont éligibles à ce dispositif, selon les ressources disponibles et les stratégies de financements de la direction des relations internationales.**

1) Contribution aux frais de séjour

La règle d'attribution dépend de la durée du séjour (y compris, si nécessaire, un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité - mobilités vertes). Montants valables à partir de la nouvelle programmation 2021-2027.

Destination	JUSQU'À EPUISEMENT DES FONDS LA CONVENTION 2022/24 Allocation applicable de 1 à 14 jours	A PARTIR DE LA CONVENTION 2023/2025 Allocation applicable de 1 à 14 jours	Contribution mobilités vertes
Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein + pays tiers non associés au programme de la région 14	119€/jour	135€/jour	Jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaires, pour couvrir les jours de voyage aller-retour

Pays Bas, Autriche, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal + pays tiers non associés au programme de la région 13	106€/jour	120€/jour
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine de Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque, Turquie	92€/jour	105€/jour
Pays tiers non associés hors régions 13 et 14	180€/jour	180€/jour

2) Contribution aux frais de voyage

	Distances parcourues	En cas de moyen de transport standard	En cas de moyen de transport écoresponsable
Personnels	Entre 10 et 99 km :	23 € par participant	
	Entre 100 et 499 km :	180 € par participant	210 € par participant
	Entre 500 et 1 999 km :	275 € par participant	320 € par participant
	Entre 2000 et 2999 km :	360 € par participant	410 € par participant
	Entre 3000 et 3 999 km :	530 € par participant	610 € par participant
	Entre 4000 et 7 999 km :	820 € par participant	
	8 000 km et plus :	1500 € par participant	

Pour les personnels, AMU versera une allocation de la façon suivante :

- Versement d'un forfait au personnel en fonction du barème de distance (solution préconisée). Le montant de l'allocation pour le voyage est calculé selon un calculateur mis en place par la Commission Européenne.
- Prise en charge directement par AMU de l'achat des billets de transport (cette possibilité restera exceptionnelle).

Financements complémentaires toutes mobilités confondues

1) Coûts complémentaires pour l'inclusion

Les étudiants et personnels pouvant bénéficier d'une contribution aux frais de voyage (soutenus par le fonds de politique intérieure) sont autorisés **à demander un soutien financier pour** des frais de voyage élevés. La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'Agence Nationale Erasmus+ France Education/Formation⁴.

Les EES ayant sélectionné des membres du personnel ayant moins d'opportunités **peuvent demander une subvention supplémentaire à l'agence nationale afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à leur participation aux activités de mobilité.**

Coûts éligibles	Montant
Coût supplémentaire pour l'organisation d'activités de mobilités pour les participants ayant moins d'opportunité	100 euros/participant
Coût réel (frais accompagnateurs, visites préparatoires.) La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'Agence Nationale.	100% des coûts éligibles

2) Coûts de voyage exceptionnel

Les étudiants et personnels pouvant bénéficier d'une contribution aux frais de voyage (soutenus par le fonds de politique intérieure) sont autorisés **à demander un soutien financier pour** des frais de voyage élevés. La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'Agence Nationale.

Mobilité internationale sortante et entrante soutenue par les fonds de politique extérieure (ex-MIC)

1) Frais de voyage

Les montants sont les mêmes pour la mobilité étudiante, doctorante, jeunes diplômés, et pour celle du personnel.

Distances Parcourues	Transport Standard (par participant)	Transport écoresponsable (par participant)
Entre 10 et 99 km	23 €	X
Entre 100 et 499 km	180 €	210 €
Entre 500 et 1999 km	275 €	320 €
Entre 2 000 et 2 999 km	360 €	410 €
Entre 3 000 et 3 999 km	530 €	610 €
Entre 4 000 et 7 999 km	820 €	X
8 000 km ou plus	1 500 €	X

Les étudiants, les doctorants et les jeunes diplômés ainsi que le personnel qui optent pour un moyen de transport écoresponsable recevront jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour

⁴ L'agence nationale Erasmus+ France Formation/Education assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus+ sur les volets éducation et formation.

supplémentaires pour couvrir les jours de voyage aller-retour, le cas échéant. (Ceci est réellement inapplicable si l'avion reste le seul moyen de transport vers ces lointaines contrées.)

Etudiants et jeunes diplômés sans contribution aux frais de voyage		
Complément financier pour transport écoresponsables	Contribution unique 50 €	Jusqu'à 4 jours

2) Soutien individuel pour étudiants, doctorants et personnels :

2.1 Etudiants et doctorants :

a. Mobilité longue durée :

De	Vers	Montants / mois
Aix Marseille Université	Pays tiers non associés au programme région 1 à 12	700 €
Pays tiers non associés au programme Région 1 à 12	Aix Marseille Université	850 €

b. Mobilité courte durée (mobilité hybride et mobilité doctorale) :

Durée de l'activité de mobilité physique	Montant (tout État membre de l'UE et pays tiers associé au programme ou pays tiers non associé au programme)
Jusqu'au 14e jour de l'activité	70 € par jour
Du 15e au 30e jour de l'activité	50 € par jour

La contribution aux frais de séjour peut aussi couvrir un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité.

2.2 Personnel :

De	Vers	Du 1^{er} au 14^{ème} jour	Du 15^{ème} au 60^{ème} jour
Aix Marseille Université	Pays tiers non associés au programme Région 1 à 12	180 €	126 €
Pays tiers non associés au programme Région 1 à 12	Aix-Marseille Université	160 €	112 €

A partir du 15^{ème} jour et jusqu'au 60^{ème} d'activité, le personnel ne sera payé qu'à 70% de la somme journalière.

2.3 Particularité pour ceux ayant moins d'opportunités :

Soutien pour l'inclusion	100 € par participant
--------------------------	-----------------------

a. Mobilité longue durée :

Contribution aux frais de séjour	250 € par mois
Si participe à des stages	150 € par mois

L'étudiant ou jeune diplômé ayant moins d'opportunité faisant un stage peut être bénéficiaire à la fois de la contribution aux frais de séjour et obtenir l'aide financière octroyée pour les stages.

b. Mobilité courte durée (mobilité hybride et mobilité doctorale) :

Contribution au frais de séjour mobilité physique	
5 à 14 jours	100 €
15 à 30 jours	150 €

II. ACTION CLE 2 - AC2 ou KA2 : COOPERATION ENTRE ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS

et

ACTION CLE 3 - AC3 ou KA3 : SOUTIEN A L'ELABORATION DES POLITIQUES ET A LA COOPERATION

Tous appels à projets confondus

Modalités de versement des frais de voyage et de frais de séjour pour des missions effectuées dans le cadre des projets des actions clé 2 et clé 3 **sauf modalités financières autres qui seraient définies dans les conventions de subvention Erasmus+ pour chacun des projets.**

1) Frais de voyage (Travel costs)

Le personnel qui effectue une mission se verra accorder le montant fixe des frais de voyages selon le forfait voyage défini dans la convention du projet. Cette somme est due sur présentation des preuves justifiant que la mission a eu lieu : rapport de voyage individuel signé par l'agent concerné et, par exemple, cartes d'embarquement aller/retour, factures des billets et d'assurance annulation, reçus (cf. guide Erasmus+).

Les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet. Ces modalités s'appliquent également aux partenaires dont il est convenu dans l'accord de partenariat qu'AMU gère directement les missions.

2) Frais de séjour (Costs of stay)

Le personnel qui effectue une mission se verra accorder le montant journalier pour le paiement des frais liés aux missions (la subsistance, l'hébergement, le transport local et public tels que bus et taxi, l'assurance maladie facultative) selon le montant défini par pays et précisé dans la convention du projet. Cette somme est acquise en sa totalité par jour quels que soient les horaires de départ, d'arrivée et de retour dans la résidence administrative des missionnaires sur présentation des preuves justifiant que la mission a eu lieu : rapport de voyage individuel signé par l'agent concerné et, par exemple, cartes d'embarquement aller/retour, factures d'hôtel, reçus (cf. guide Erasmus+). Les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une Institution partenaire du projet. Ces modalités s'appliquent également aux partenaires dont il est convenu dans l'accord de partenariat qu'AMU gère directement les missions.

III. ACTION JEAN MONNET

Tous appels à projets confondus

Frais de voyage et de séjour effectués dans le cadre de l'action Jean Monnet.

Extrait du guide Erasmus+

Modalités de versement des frais de voyage et de frais de séjour pour des missions effectuées dans le cadre des projets Jean Monnet sauf modalités financières autres qui seraient définies dans les conventions de subvention Erasmus+ pour chacun des projets.

1) Frais de voyage (travel costs)

Les intervenants effectuant une mission se verront accorder le montant fixe des frais de voyage selon le forfait voyage défini dans la convention de subvention du projet.

2) Frais de séjour (costs of stay)

Les intervenants effectuant une mission se verront accorder le montant journalier pour le paiement des frais liés aux missions, fixé selon le montant défini par comme spécifié dans la convention de subvention du projet.

ANNEXE 1 : Liste des projets Erasmus+ de l'établissement

Date de mise à jour : 11/12/2023

Titre du projet	N° de projet	Responsable	Composante ou unité de recherche	Date de début	Date de fin	Rôle d'AMU	Consortium	Budget AMU
Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131)	2021-1-FR01-KA131-HED-000012655		DRI	01/09/2021	31/10/2023	Coordinateur	Non applicable	1 226 979,00 €
Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131)	2022-1-FR01-KA131-HED-000063659		DRI	01/06/2022	31/07/2024	Coordinateur	Non applicable	2 887 370,00€ + 350 000€ de fonds complémentaires
Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure (KA 171)	2022-1-FR01-KA171-HED-000072859		DRI	01/08/2022	31/07/2025	Coordinateur	Non applicable	498 498,00 €
Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure (KA 171)	2023-1-FR01-KA171-HED-000126215		DRI	01/08/2023	31/07/2026	Coordinateur	Non applicable	299 175,00€
Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds	2023-1-FR01-KA131-HED-000115491		DRI	01/06/2023	31/07/2025	Coordinateur	Non applicable	2 672 420,00 €

de politique intérieure (KA131)								
Mobilité soutenue par les Fonds de politique extérieure (KA171) MIC consortium Toulouse	KA171-HED-D4E4EE12		Sciences			Partenaire	Université Paul Sabatier (FR), Aix-Marseille Université (FR), Université de Bordeaux (FR), Université de Kara (TG), Université de Lomé (TG), Université Felix Houphouet Boigny (CI), Université Nangui Abrogoua (CI)	150 000,00 €
EUROPHOTONICS	599098-EPP-1-2018-1-FR-EPPKA1-JMD-MOB	Amélie LITMAN	Sciences	17/09/2018	16/09/2024	Coordinateur	Karlsruher Institut fuer Technologie (DE), Universitat Politecnica de Catalunya (ES), Universitat Autònoma de Barcelona (ES), Universitat de Barcelona (ES), Fundacio Institut de Ciències Fotoniques (ES), Tampere University of Technology (FI), Vilniaus Universitetas (LT), T.I.M.E Association (FR)	220 000,00 €
EUROSUD	599058-EPP-1-2018-1-UK-EPPKA1-JMD-MOB	Mauve CARBONNELL	ALLSH	01/09/2018	31/08/2024	Partenaire	National and Kapodistrian University of Athens (NKUA, GR), Universidad Autònoma de Madrid (UMA, ES), Libera Università Internazionale degli Studi Sociali Guido Carli (LUISS, IT), AMU (FR) Institute of Social Sciences (NL),	130 000,00 €

Conseil d'Administration du 19/12/2023

							University of Lisbon (PT)	
FUSION-EP	610557-EPP-1-2019-1-FR-EPPKA1-JMD-MOB	Peter BEYER	Sciences	02/09/2019	01/09/2025	Coordinateur	INSTN CEA (Cadarache , FR), Czech Technical University in Prague (CZ), Universidad Carlos III de Madrid (ES), Universidad Complutense de Madrid (ES), Universiteit Gent (BE), Universitaet Stuttgart (GER), Université de Lorraine (FR), ITER International Fusion Energy Organization	586 000,00 €
WAVES	610485-EPP-1-2019-1-FR-EPPKA1-JMD-MOB	Bruno LOMBARD	Sciences	02/09/2019	01/09/2025	Coordinateur	Université de Coimbra (PT), Université Politechnique de Valence (ES), Ecole Centrale Marseille (FR)	391 000,00 €
Chemical Nano-Engineering (CNE)	619542-EPP-1-2020-1-FR-EPPKA1-JMD-MOB	Bogdan KUCHTA	Sciences	01/09/2020	01/09/2026	Coordinateur	Politechnika Wroclawska (PL), Università degli Studi di Roma Tpr Vergata (IT), Universidad Pablo de Olavide, Séville (ES), Université de Montpellier (FR), University of Missouri, Columbia (US), Northeastern University (US), Universidade Federal do Ceara, Fortaleza (BR), T.I.M.E. Association (FR), The University of Queensland, Brisbane (AU), Sofia University	593 000,00 €

Conseil d'Administration du 19/12/2023

							St Kliment Ohridski (BLG), Toshkent Shahridagi Turin Politehnika Universiteti (UZ), Universidad Nacional de San Luis (AR), Technische Universitaet Dresden (GER), University of Applied Sciences Western Switzerland (CH)	
NOHA +	grant : 619863	Ludovic HENNEBEL	FDSP	01/09/2020	01/09/2026	Partenaire		336 000,00 €
EdViCon Portable Video Conferencing Toolkits and Online Applications for Engaging Learning Experience Design in Higher Education Classroom	2021-1-DK01-KA220-HED-000023313	Maria IMPEDOVO	INSPE	28/02/2022	27/02/2025	Partenaire	EdTECH Denmark (DK), uQualio (DK), AMU (FR), Norwegian University of Technology (NO), An Najah National University (Palestine), Mae Fah Luang University (Thaïlande), Universiti Teknologi Mara (Malaisie), University of Liberal Arts (Bangladesh)	55 285,00 €
eUropean clvic Teacher Academy (UNI-T)	101056293	Jeremy CASTERA	INSPE	01/07/2022	30/06/2025	Coordinateur	UT (DE), La Sapienza (IT), ULB (BE), NKUA (GR), Rectorat d'Aix-Marseille (FR)	705 730,00 €
Sustainable Biomass and Bioproducts Engineering (Sus2BioEng)	101050789	Bogdan KUCHTA	SCIENCES	01/02/2022	31/01/2028	Partenaire	University of Castilla-La Mancha (ES), Lappeenranta Lahti University of Technology (FI), Aix-Marseille Université (FR) partenaire associé	
WE4HLEAD	ERASMUS-EDU-2022-CBHE-101082781	Isabelle REGNER	DRI	01/11/2022	31/10/2025	Coordinateur	Université La Sapienza Rome (IT), Université Autonoma Madrid (ES),	108 471,00 €

Conseil d'Administration du 19/12/2023

							Université de Mostaganem (DZ), Université de Constantine 3 (DZ), Université de Sousse (TN), Université Tunis El Manar (TN), Université Libanaise (LB), Université Antonine (LB)	
AFRICONNECT+	101082397	Fabrice AUBEPART	IUT	01/06/2023	30/05/2026	Coordinateur		91 424 €
EMLE	101082393	Pierre GARELLO	FEG	01/10/2022	30/09/2028	Partenaire	Université Haifa (IL), Université d'Hamburg (DE), Université de Ghent (BE), Université Pompeu Fabra (ES), AMU (FR), Université de Vienne (AU), Ecole d'économie de Varsovie (PL), Université de Rome Libera Università Maria SS. Assunta (IT), IGIDR Mumbai (IN)	180 000,00 €
Building on Linguistic and cultural Diversity for social action within and beyond European universities (BOLD)	KA220-HED-A3BDFAAE	Marco CAPPELLINI	ALLSH	01/09/2022	31/08/2025	Partenaire	Web2Learn (GR), Université de Groningen (NL), Université d'Aveiro (PT), Université Autonome de Madrid (ES), Aix-Marseille Université (FR)	54 568,00 €
SERVICE LEARNING	KA220-HED-6548D490	Sylvie MAZZELLA	MMSH	01/12/2022	30/11/2024	Partenaire	Eurasia net (France), AMU (France), Universidad Autonoma de Madrid (UAM, Espagne), National and Kapodistrian University of Athens (NKUA, Grèce),	74 414,00 €

Conseil d'Administration du 19/12/2023

							National and Kapodistrian University of Athens (NKUA, Grèce), Università degli Studi di Roma La Sapienza, (Italie), University of Bucharest (Roumanie)	
CIVIS 2		Jean-Marc PONS, Marie WITTAMER	DRI CIVIS	01/10/2022	30/09/2026	Coordinateur	Universidad Autónoma de Madrid (ES) Université Libre de Bruxelles (BE) National and Kapodistrian University of Athens (GR) Università degli Studi di Roma La Sapienza (IT) Universit� de Bucharest (RO) Universit� de Stockholm (SE) Universit� Eberhard Karls T�bingen (DE) Paris Lodron Universit�t Salzburg (AT) Universit� de Glasgow (UK)	3 539 598,25 €
SMARTT - Screening, mapping, analysing, recommending, transferring and transforming HE international programmes	ERASMUS-EDU-2022-POL-EXP-Eudegree	Jean-Marc PONS, Marie WITTAMER	DRI CIVIS	01/04/2023	30/03/2024	Partenaire	Universidad Aut�noma de Madrid (ES) Universit� Libre de Bruxelles (BE) National and Kapodistrian University of Athens (GR) Universita degli Studi di Roma La Sapienza (IT)	8 455,56 €

Conseil d'Administration du 19/12/2023

							Université de Bucharest (RO) Université de Stockholm (SE) Université Eberhard Karls Tübingen (DE) Paris Lodron Universität Salzburg (AT) Université de Glasgow (UK), en association avec 3 alliances d'universités européennes (EUTOPIA, NEUROTECHEU and UNITA), Université de Lille (FR), Université Hassan II de Casablanca (MA)	
Confronting the Polycrisis in Europe and Africa (POLYCVIS)	101127795	Mauve CARBONNELL, Stéphane MOURLANE, Virginie BABY-COLLIN, Céline REGNARD	ALLSH/ Gestion CIVIS	01/10/2023	30/09/2026	Partenaire	Universidad Autónoma de Madrid (ES) Aix-Marseille Université (FR) National and Kapodistrian University of Athens (GR) Università degli Studi di Roma La Sapienza (IT) Université de Bucharest (RO) Université de Stockholm (SE) Université Eberhard Karls Tübingen (DE) Paris Lodron Universität Salzburg (AT) Université de Glasgow (UK) Université de	27 785,00 €

Conseil d'Administration du 19/12/2023

							Lausanne (CH) University of Cape Coast (GH) U de Ouagadougou (BF) ; Egerton U (KE) U de Lubumbashi, Dem. Rep. of Congo (CD) Université de Sfax (TN), Université Hassan II de Casablanca (MA), Université Cheick Anta Diop (SN), Université de Makerere (UG), Université Eduardo Mondlane (MZ), Université witwatersrand (ZA)	
IMPACT ACADEMY (Impact Entrepreneurship)	2023-1-FR01- KA220-HED- 000151751	Frédéric WEBER	IUT	01/11/2023	31/10/2025	Coordinateur	Aydin Adnan Menderes Universitesi (TR), Demostene centro studi (IT), Skopje University (MK) Internet Web Solution (ES) Institut Hautes Formations aux politiques communautaires I.H.F (BE)	50 000,00 €
Managing Angola and Senegal Sustainability Targets through Economic diversification of Rural areas (MASSTER)	101129023- 2023-CBHE- STRAND-2-	Fidelia IBEKWE	EJCAM	01/01/2024	31/12/2026	Partenaire	University of Naples Federico II (IT) Aix-Marseille University (FR) Academy South Serbia (RS) WEBIN (RS) Université Gaston Berger Saint-Louis (SN) Université du Sine Saloum El-Hâdj Ibrahima NIASS Kaolack (SN) Uni Senegal3 (SN) National Extension	67 500,00 €

Conseil d'Administration du 19/12/2023

							service network Senegal (SN) Uni Angola 1 (AO) Uni Angola 2 (AO) UniSenegal3(AO) National Extension service network Angola (AO)	
EUROPHOTONICS	101128124- ERASMUS-EDU- 2023-PEX-EMJM- MOB	Amélie LITMAN	Sciences	001/09/2023	31/10/2029	Coordinateur	Karlsruher Institut fuer Technologie (DE), Universitat Politecnica de Catalunya (ES), Universitat Autonoma de Barcelona (ES), Universitat de Barcelona (ES), Fundacio Institut de Ciencies Fotoniques (ES), Tampere University of Technology (FI), Vilniaus Universitetas (LT),	368 000,00 €
Tracing climate change (TRACE)		François SABATIER	ALLSH	01/11/2023	31/10/2026	Partenaire	Aix-Marseille Université (FR), NKUA(GR), Hellenic Education society for Stem (GR), University of Stockholm (SE)	90 665,00 €
E-BELONG 2	2023-1-DE01- KA220-HED- 69A659E	Maria IMPEDOVO	INSPE	01/09/2023	31/08/2026	Partenaire	Aix-Marseille Université (FR), UAM Madrid (ES), Université de Stockholm (SE), Tuebingen (DE)	64 680,00 €
ECOSOCMAN :Awareness through Science Education for Ecosystem Ecology, Society and Management"	2023-1-DE01- KA220-HED- 000153880	Virginie BALDY	OSU PYTHEAS	01/12/2023	30/11/2026	Partenaire	Jihoceska Universita v Ceskych Budejovicich (CZ) MAAULIKOOL (EE) Estonia-Ukrainian National Forestry University (EE-UA), Goethe University	70 860,00 €

						Frankfurt (DE), GUF- simpleFilm GmbH (DE), AMU (FR)	
--	--	--	--	--	--	---	--

ANNEXE 2 : Pays tiers non associés

Les pays tiers non associés du programme Erasmus+ sont répartis en 14 régions.

REGIONS	PAYS
Région 1 : Balkans occidentaux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo ⁵ , Monténégro
Région 2 : Voisinage oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Région 3 : Pays du Sud de la Méditerranée	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine ⁶ , Syrie, Tunisie
Région 4 : Fédération de Russie	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Région 5 : Asie	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam Pays à revenu élevé : Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taiwan
Région 6 : Asie Centrale	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 : Moyen-Orient	Iran, Irak, Yémen Pays à revenu élevé : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
Région 8 : Pacifique	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé : Australie, Nouvelle-Zélande
Région 9 : Afrique Subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Région 10 : Amérique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
Région 11 : Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
Région 12 : Etats-Unis et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada
Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

⁵ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

⁶ Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

ANNEXE 3 : Liste des obstacles potentiels à l'inclusion

La liste d'obstacles potentiels dressée ci-dessous n'est pas exhaustive et vise à fournir un outil de référence pour prendre des mesures en vue d'améliorer l'accessibilité pour les personnes ayant moins d'opportunités ainsi que les démarches prises dans leur direction. Chacun de ces obstacles peut, à lui seul ou en se combinant avec d'autres, entraver la participation de ces groupes.

- **Handicaps:** cette catégorie regroupe les incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à la pleine et effective participation d'une personne à la société sur la base de l'égalité avec les autres².
- **Problèmes de santé:** des obstacles peuvent survenir en raison de problèmes de santé comme les maladies graves, les maladies chroniques ou toute autre situation liée à la santé physique ou mentale qui empêche la participation au programme.
- **Obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation:** les personnes qui rencontrent des difficultés dans les systèmes d'éducation et de formation pour diverses raisons, ainsi que les jeunes en décrochage scolaire, les NEET (personnes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation) et les adultes ayant un faible niveau de compétences peuvent se heurter à des obstacles. Si d'autres facteurs peuvent aussi jouer un rôle, ces difficultés éducatives – qui peuvent également être liées à la situation personnelle – sont essentiellement le résultat d'un système éducatif qui crée des contraintes structurelles ou qui ne prend pas pleinement en considération les besoins particuliers de chacun. Certains participants potentiels sont également freinés dans leurs démarches lorsque la structure même des programmes d'études complique l'organisation d'une expérience de mobilité à l'étranger à des fins d'apprentissage ou de formation dans le cadre des études.
- **Différences culturelles :** si les différences culturelles peuvent être perçues comme des obstacles par des personnes issues de tous les milieux, elles peuvent avoir des répercussions particulières sur les personnes ayant moins d'opportunités. Ces différences peuvent constituer des obstacles significatifs à l'apprentissage en général, surtout pour les personnes issues de l'immigration ou arrivées en tant que réfugiés – en particulier les migrants arrivés récemment –, les personnes appartenant à une minorité ethnique ou nationale, les usagers de la langue des signes, les personnes qui ont des difficultés d'adaptation linguistique ou d'intégration culturelle, etc. Le fait d'être exposé à des langues étrangères et à des différences culturelles lors de la participation à n'importe laquelle des activités du programme peut décourager certaines personnes et limiter, dans une certaine mesure, les avantages qu'elles pourraient en tirer. Ces différences culturelles peuvent même dissuader des participants potentiels de demander une aide dans le cadre du programme et constituer ainsi une véritable entrave à l'entrée dans le programme.
- **Obstacles sociaux :** les difficultés en matière d'adaptation sociale, comme le manque de compétences sociales, les comportements antisociaux ou à risque, la délinquance (ou un passé de délinquant), la consommation excessive de drogue ou d'alcool (ou un passé de toxicomane), ou encore la marginalisation sociale, peuvent représenter un obstacle. D'autres obstacles sociaux peuvent découler de la situation familiale, comme le fait d'être le premier membre d'une famille à accéder à l'enseignement supérieur, le fait d'être parent (en particulier un parent isolé), proche aidant, soutien de famille ou orphelin, ou encore le fait de vivre ou d'avoir vécu en institution.
- **Obstacles économiques:** les difficultés économiques que connaissent, notamment, les personnes qui ont un faible niveau de vie ou un faible revenu, les apprenants qui doivent travailler pour subvenir à leurs besoins, les personnes qui dépendent du système de protection sociale, les chômeurs de longue durée, les personnes en situation précaire ou en situation de pauvreté, les personnes sans domicile fixe et les personnes qui ont des dettes ou des problèmes financiers peuvent constituer un obstacle. D'autres obstacles peuvent être liés à la transférabilité limitée de services (notamment les services d'aide aux personnes ayant moins d'opportunités) qui devraient pouvoir «suivre» les participants quand ceux-ci se rendent dans un lieu éloigné ou, a fortiori, à l'étranger.
- **Obstacles liés à la discrimination:** les discriminations liées au sexe, à l'âge, à l'origine ethnique, à la religion, aux croyances, à l'orientation sexuelle, au handicap ou à des facteurs intersectionnels (c'est-à-dire à une combinaison de plusieurs des obstacles liés à la discrimination mentionnés ci-dessus) peuvent donner lieu à des obstacles.

- **Obstacles géographiques:** le fait de vivre dans une région éloignée ou rurale, sur une petite île ou dans une région périphérique/ultrapériphérique³, en banlieue, dans une zone mal desservie (transports publics restreints, manque d'infrastructures) ou dans une région peu développée dans un pays tiers, par exemple, peut constituer un obstacle.